RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

UPEC
Connaissance - Action

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE

DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 16 octobre 2026

DÉLIBÉRATION – CA-2026-RECHERCHE-51

RENDUE EXÉCUTOIRE LE : 27 OCT. 2026

Date de transmission : 27 OCT. 2026

Date de réception rectorat : 27 OCT. 2026

UNIVERSITE PARIS-EST CRETEIL VAL DE MARNE - UPEC
Direction des Affaires Juridiques et Générales
61, Avenue du Général de Gaulle
94010 CRETEIL Cedex
Tél. : 01.45.17.10.31

PORTANT APPROBATION DE L'ENGAGEMENT DE L'UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC) DANS LE PROJET FEDER « PARIS EST INNOVATION » PORTÉ DANS LE CADRE DU PÔLE UNIVERSITAIRE D'INNOVATION (PUI) SANTÉ, ENVIRONNEMENT, VILLE (SÉVILLE)

VU *le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-3 et R. 712-1 et suivants relatifs aux compétences du Conseil d'administration ;*

VU *le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) ;*

VU *le programme régional Île-de-France et bassin de la Seine FEDER-FSE+ 2021-2027 et son appel à projets relatif à la prématuration et à la maturation des projets de recherche et d'innovation ;*

VU *la demande de subvention auprès de la Région Île-de-France faite en date du 14 novembre 2025, concernant le projet Paris Est Innovation pour un montant de 412 233,72 € ;*

VU *les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;*

VU *la délibération CA-2026-ÉLECTION-UPEC-32, en date du 7 septembre 2026 par laquelle le Conseil d'administration a élu Monsieur Pierre Wolkenstein à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;*

VU *la note de présentation et ses annexes jointes à la présente délibération ;*

Considérant que le projet « Paris Est Innovation » s'inscrit dans la dynamique du Pôle universitaire d'innovation (PUI) SEVille et associe l'Université Gustave Eiffel, l'Université Paris-Est Créteil, l'École nationale des ponts et chaussées et le CNRS ;

Considérant que l'Université Gustave Eiffel assure la fonction de chef de file du consortium PUI SEVille ;

Considérant que le projet vise notamment à accélérer la montée en maturité de projets d'innovation dans les domaines de la santé, de l'environnement et de la ville, à renforcer le continuum de prématuration et de maturation, ainsi qu'à favoriser le transfert des résultats de la recherche vers les acteurs économiques franciliens ;

Considérant que le projet comprend, d'une part, le soutien à un portefeuille de projets de prématuration et de maturation sélectionnés dans le cadre de la gouvernance du PUI SEVille et, d'autre part, des actions transversales destinées notamment à renforcer le transfert technologique, à accompagner les chercheurs et à développer les relations avec l'écosystème économique régional ;

Considérant que le projet est prévu pour la période du 1er janvier 2027 au 30 juin 2029 ;

Considérant que l'engagement de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne repose notamment sur la mobilisation de ses ressources propres et de financements déjà affectés à des projets d'innovation, ainsi que sur la mobilisation de personnels dans le cadre du projet ;

Considérant que les services de la Région Île-de-France ont demandé au chef de file, l'Université Gustave Eiffel, ainsi qu'à tous les membres du consortium, de confirmer formellement leur engagement dans le projet « Paris Est Innovation » ;

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

UPEC
Connaissance - Action

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE

DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 16 octobre 2026.

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1 :

D'approuver l'engagement de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne dans le projet FEDER « Paris Est Innovation », porté dans le cadre du PUI SEVille, dont l'Université Gustave Eiffel assure la fonction de chef de file.

Cet engagement porte sur le périmètre, les objectifs, les actions et les modalités de mise en œuvre du projet tels que présentés au Conseil d'administration et figurant dans le dossier de demande d'aide européenne et ses documents annexes.

Le Conseil d'administration prend acte de la participation prévisionnelle de l'Université Paris-Est Créteil Val-de Marne au financement du projet et de la demande d'aide FEDER la concernant, évaluée à 412 233,72 €, sous réserve de la décision définitive d'attribution de l'aide par l'autorité de gestion du programme FEDER.

Le Conseil d'administration confirme que l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne mobilisera les moyens humains et financiers nécessaires à la réalisation des actions relevant de son périmètre, dans les limites des crédits et financements disponibles et conformément aux règles applicables aux financements européens.

ARTICLE 2 :

Le conseil d'administration autorise l'inscription de cette recette au budget de l'université pour l'exercice financier 2027, ainsi que l'ouverture des crédits de dépenses correspondants sur le(s) compte(s) ou enveloppe(s) de destination :

Enveloppe de destination : [Personnel]

Axe/Projet budgétaire : [Code ou intitulé du projet] Paris-Est Innovation

ARTICLE 3 :

Le conseil d'administration donne tous pouvoirs au Président de l'Université pour signer [le cas échéant] la convention de financement afférente, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC).

Le président de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

UPEC
Connaissance - Action

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE

DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 16 octobre 2026

Fait à Créteil, le 16 octobre 2026

Le Vice-Président du Conseil d'Administration

Arnaud THAUVRON

Le Président de l'Université

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC
Pierre Wolkenstein

Pierre WOLKENSTEIN

Nombre de membres constituant le conseil : 33 **Nombre de membres en exercice : 33** **Quorum : 17** Membres présents : 20 Membres représentés : 11 **Total des membres présents et représentés : 31**	**DÉCOMPTE DES VOIX** Votants : 31 **Votes exprimés : 31** Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Modalités de recours *: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.*

DAJG/FH DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES, 61, avenue du Général de Gaulle - 94010 Créteil
Tél. +33 (0)1 45 17 10 31 conseilsetcommissions@u-pec.fr

Conseil d'administration
Séance du 16/10/2026

FICHE DE PRÉSENTATION

FEDER – PUI SEVille – IDF (UNIV.EIFFEL-UPEC-CNRS-ENPC)

☐ **Information**

☒ **Vote**

Contexte :

1) Projet FEDER Paris Est Innovation – Premat / Mat

Le projet s'inscrit dans la dynamique du **PUI SEVille** (Pôle Universitaire d'Innovation) et s'appuie sur sa gouvernance. Le consortium du projet Paris-Est Innovation comprend l'Université Gustave Eiffel (chef de file), l'UPEC, l'ENPC, le CNRS.

Le projet propose de soutenir des projets d'innovation qui se situent au croisement de trois thématiques — **Santé, Environnement, Ville**. Il vient soutenir les filières prioritaires Numérique et Industrie de la Donnée (DIS : IA, HPC, Quantique), Ecoconstruction, Ville et Mobilité Durable et Intelligente (DIS : Matériaux et Cleantechs...) ainsi que Santé et Soins (DIS : Bioproduction, Biotechnologies, Technologies pour la Santé).

Objectifs du projet

- Accélérer la montée en maturité des projets d'innovation en construction durable et santé, notamment via des expérimentations à grande échelle
- Améliorer le taux de transformation des projets de prématuration en projets de maturation (cible : plus de 50%)
- Accroître la compétitivité de la région dans ses DIS

Actions envisagées

1. **Soutien à un portefeuille de projets** de prématuration/maturation déjà identifiés ou à venir, sélectionnés et accompagnés par les instances du PUI SEVille, Ce soutien se matérialise par l'augmentation à hauteur de 66% du poids RH de projets déjà financés.
2. **Actions transversales**, incluant :
 - la cartographie par intelligence artificielle (outils Cipher et Patentsight) de la PI des acteurs économiques franciliens, pour cibler le transfert technologique
 - l'accompagnement des chercheurs et le renforcement du transfert vers les industriels
 - l'organisation d'événements avec l'écosystème économique régional (MEDEF, pôles de compétitivité Medicen et Cap Digital, agences de développement)
3. Critères de sélection des projets soutenus :
 - Excellence
 - Offre de valeur claire
 - Impact potentiel : environnement, économie...
 - Participation aux ateliers de co innovation, rencontre B2B en Ile de France
 - Sourcing et déploiement futur en Ile de France

2) Financement

L'aide FEDER vient augmenter des projets d'innovation déjà financés par ailleurs (prématuration / maturation Sci-Ty, prématuration CNRS, prématuration UPEC…). Dans le projet Paris Est Innovation, l'aide demandée financera du temps RH à hauteur de 66% du temps déjà financé par ailleurs.

À date, la répartition de l'aide demandée entre les partenaires de Paris Est Innovation est le suivant :

Fondateur	Aide FEDER	% du total FEDER
Université Gustave Eiffel (chef de file)	598 483,90 €	35,3%
UPEC	412 233,72 €	24,3%
ENPC	412 233,72 €	24,3%
CNRS	274 822,48 €	16,2%

Total aide FEDER accordée avant instruction : 1 697 773,82 €

Les apports et autres financements sur lesquels le consortium s'engage se répartissent comme suit :

Partenaire	Autres financements publics	Financements privés	Autofinancement	Total apports
Univ Eiffel	0	179232.05 (MAT Sci-ty Erganeo)	718493.79 (fonds propres, y c. PUI SEVille et PMAT Sci-ty)	897725.84
UPEC	179232.05 (PUI SEVille)	179232.05 (MAT FNV Erganeo)	259886.48 (fonds propres, y c. AO UPEC) **VOIR PLUS BAS**	618350.58
CNRS	89616.03 (PUI SEVille)	179232.05 (MAT FNV Erganeo)	143385.64 (fonds propres, y c. CNRS Innovation)	412233.72
ENPC	179232.05 (PMAT Sci-ty)	358464.11 (MAT Sci-ty Erganeo)	80654.42 (fonds propres)	618350.58
Total	**448080.13**	**896160.26**	**1202420.33**	**2546660.72**

Autofinancements UPEC. Les apports sont constitués :

- du financement des programmes gérés par l'établissement (AO UPEC) : AO UPEC restreinte au RH: 179 232,05 € pour lesquels le FEDER abonde de 119 488,04 € ;
- de 60% d'une part forfaitaire de dépenses d'environnement calculée à comme étant égale à 15% des dépenses de personnel (règles du FEDER) soit 0,6*0,15*(179 232,05 + 119 488,04 + prématuration PUI Seville 298 720,09 + maturation FNV 298 720,09)= 0,6* 134 424,04€= 80 654,42€.

L'apport net des établissements se trouve donc entièrement compensé par des recettes de projets en cours.

En termes d'ETP mobilisés sur les projets de Maturation et PréMaturation, le projet se structure donc comme suit :

Etablissement	**PMAT/MAT**	**Apports ou Financements Externes**	**Demande FEDER**
Univ Eiffel	4 PMAT Sci-Ty 1 MAT Sci-Ty	4 2	2.6 1.2

UPEC	2 PMAT AO UPEC 2 PMAT PUI SEVille 1 MAT FNV	2 2 2	1.2 1.2 1.2
CNRS	1 PMAT CNRS Innov 1 PMAT PUI SEVille 1 MAT FNV	1 1 2	0.66 0.66 1.2
ENPC	2 PMAT Sci-Ty 2 MAT Sci-Ty	4 4	2.6 2.6

Pour l'UPEC :

- 2 PMAT AO UPEC :
 - Apport UPEC = 2 ETP
 - Demande FEDER = 1,2 ETP
- 2 PMAT PUI SEVille :
 - Financement PUI Seville = 2 ETP
 - Demande FEDER = 1,2 ETP

- 1 MAT FNV
 - Financement Externe FNV Erganeo = 2 ETP
 - Demande FEDER = 1,2 ETP

Délibération sur :
Il est demandé aux membres du conseil d'administration de se prononcer sur l'ensemble du projet.

Document(s) joint(s) :

- Projet
- Annexe financière mise à jour